FICHE PRATIQUE • DÉMARCHES CITOYENNES

Inscription sur les listes électorales : justificatifs et démarches

1. Justificatifs selon votre situation

Domicile dans la commune

Vous devez fournir un justificatif de **moins de 3 mois**, à votre nom, mentionnant l'adresse de votre domicile réel dans la commune.

Justificatifs généralement acceptés :

- Attestation ou facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe établie à votre nom par l'entreprise
- Attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer non manuscrite (de moins de 3 mois)
- Bulletin de salaire ou titre de pension (de moins de 3 mois)
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente)

Résidence dans la commune

La résidence est le lieu où vous habitez au moment de la demande de façon effective et continue **depuis au moins 6 mois**. Il ne suffit donc pas de travailler dans la commune ou d'y occuper une résidence secondaire le week-end ou pendant les vacances.

Exemples de documents à fournir :

- Facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone fixe établie à votre nom par l'entreprise
- Attestation d'assurance (de moins de 3 mois)
- Quittance de loyer (de moins de 3 mois)

> **À savoir :** Si vous êtes fonctionnaire soumis à une résidence obligatoire dans la commune, vous pouvez vous inscrire avant la fin du délai de 6 mois. Vous devez alors prouver votre qualité de fonctionnaire (carte professionnelle ou attestation de l'administration) et votre résidence dans la commune.

Logé chez un proche (parent, ami...)

Les pièces à fournir dépendent de votre situation :

Chez votre père et/ou votre mère (moins de 26 ans) :

1. Document de moins de 3 mois prouvant le domicile réel de votre parent dans la commune
2. Document prouvant votre lien de filiation (ex. : copie du livret de famille, acte de naissance avec indication de la filiation)

Militaire en stationnement

Vous pouvez, dans certains cas, vous inscrire dans une commune différente de celle où vous résidez, en fournissant la preuve de votre attache avec cette commune.

> **À savoir :** Votre époux ou épouse peut demander son inscription sur la même liste électorale que vous, sous réserve de fournir la preuve de votre mariage.

Forain, gens du voyage, sans domicile fixe (SDF)

Vous pouvez vous inscrire dans la commune où se situe l'organisme ayant délivré votre attestation d'élection de domicile, en fournissant l'un des documents suivants :

- Attestation d'élection de domicile délivrée par un CCAS/CIAS ou un organisme agréé, certifiant votre lien avec l'établissement depuis au moins 6 mois
- Carte d'identité datant d'au moins 6 mois et indiquant l'adresse du CCAS/CIAS ou de l'organisme agréé

Marinier ou membre de sa famille habitant à bord

Si vous êtes marinier (artisan ou salarié), vous pouvez demander votre inscription dans certaines communes de votre région de rattachement en fournissant :

- Preuve de votre activité de marinier (contrat de travail, attestation de l'employeur, bulletin de salaire...)
- Preuve de votre inscription dans une région de rattachement

Soumis aux impôts locaux de la commune

Vous devez justifier être soumis aux impôts locaux de la commune **depuis au moins 2 ans** (même impôt ou impôts différents dus successivement) :

- Taxe d'habitation sur résidence secondaire
- Taxe foncière (propriété bâtie ou non bâtie)
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Documents à fournir (au choix) :

- Les 2 derniers avis d'imposition à votre nom
- Un certificat de la DDFIP mentionnant votre nom

Gérant ou associé d'une entreprise située dans la commune

Gérant d'une société *(depuis au moins 2 ans, société inscrite au rôle des contributions directes de la commune depuis au moins 2 ans)* **:**

1. Décision de nomination (ou extrait / copie sur le registre des décisions d'AG / statuts)
2. Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans
3. Attestation sur l'honneur de continuité de votre situation de gérant depuis au moins 2 ans *(modèle disponible sur le site Service-Public.fr)*

Associé majoritaire ou unique d'une SARL, SNC, société en commandite simple ou société civile *(depuis au moins 2 ans, société inscrite depuis au moins 2 ans)* **:**

1. Copie des statuts (constitutifs ou mis à jour) ou de l'acte de cession de parts
2. Document prouvant l'inscription de la société au rôle des contributions de la commune depuis au moins 2 ans
3. Attestation sur l'honneur de continuité de votre situation d'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans *(modèle disponible sur le site Service-Public.fr)*

Associé majoritaire ou unique d'une SA, SCA ou SAS *(depuis au moins 2 ans, société inscrite depuis au moins 2 ans)* **:**

1. Attestation délivrée par la société
2. Document prouvant l'inscription de la société au rôle de la commune depuis au moins 2 ans
3. Attestation sur l'honneur de continuité de votre situation d'associé majoritaire ou unique depuis au moins 2 ans *(modèle disponible sur le site Service-Public.fr)*

2. Inscription d'office à 18 ans

Si vous êtes français et avez effectué votre recensement citoyen à 16 ans, l'Insee vous inscrit **automatiquement** à 18 ans sur la liste électorale de la commune de recensement (sauf changement d'adresse entre-temps).

Remise de la carte électorale

Elle vous est :

- Soit remise lors d'une cérémonie de citoyenneté organisée par le maire
- Soit envoyée par courrier au plus tard 3 jours avant le scrutin

En cas d'absence à la cérémonie :

- Invitation à une cérémonie ultérieure
- Envoi par courrier au domicile au plus tard 3 jours avant le 1er tour
- Mise à disposition le jour du scrutin au bureau de vote sur présentation d'une pièce d'identité

3. Comment faire la démarche ?

Délais

- **En règle générale :** au plus tard le **6e vendredi** précédant le 1er tour.
- **Situations particulières** (18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré) : jusqu'au **10e jour** avant le 1er tour.

(Il est conseillé de faire la démarche dès l'emménagement.)

En mairie ou en ligne

- **En mairie :** sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile récent.
- **En ligne (Service-Public.fr) :** service gratuit, accessible en français avec FranceConnect ou une adresse e-mail.

Pièces à préparer :

- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport)
- Justificatif de domicile

Étapes en ligne :

1. Renseigner vos informations personnelles
2. Indiquer votre souhait d’inscription
3. Renseigner vos coordonnées personnelles
4. Valider votre demande

Vérifier son inscription

Un téléservice permet de vérifier votre inscription électorale et de consulter :

- Le type d'inscription (d'office ou volontaire)
- L'adresse de votre bureau de vote
- Votre numéro national d'électeur
- Vos procurations en cours